



Service des formations professionnalisées

MASTER 2

Ingénierie du patrimoine

UE2 Note de Synthèse n°2
(Cours de M. Leroy)

22 septembre 2015

9h-14h

Seule la calculatrice est autorisée.

Année universitaire 2014-2015

Session 2

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

Monsieur Martin MARTINEAU a 68 ans (né le 2 décembre 1946) et est actuellement retraité et ancien Chef d'Entreprise.

Madame Berthe MARTINEAU a 63 ans (née le 25 février 1952) et est actuellement retraitée de la fonction publique.

Ils sont mariés sous le régime légal et ont deux enfants :

➤ Pierre, âgé de 45 ans (né le 5 mai 1960)

Michel, âgé de 43 ans (né le 5 mai 1967) marié avec Rose

2 petits-enfants (Jacques et Suzanne, jumeaux nés en 1993) sont nés de l'union de Michel et de Rose

➤ Hubert, fils d'un premier lit de Martin Martineau (49 ans), très aimé de Berthe.

Ils n'ont réalisé aucun acte de dispositions volontaires.

Leur patrimoine est le suivant :

Désignation/ date d'acquisition	Monsieur	Madame	Communauté	Détention (*)
Biens d'usage				
Résidence principale TARBES 2001			250 000 €	PP
Résidence secondaire maison HOSSEGOR (succession 1999)	500 000 €			PP
Immobilier de rapport				
Appartement SEMEAC 2005			100 000 €	PP
Avenue des sports SEMEAC 2001			100 000 €	PP
Parts de SCI MESIMMEUBLES 2003			200 000 €	PP
Assurance				
Contrat d'assurance vie Madame (AXA) 2000			211 000 € (1)	
Contrat d'assurance vie Monsieur (AXA) 1999	378 000 € (2)			
Valeurs mobilières				
PEA Mme 2008			10 000 €	PP
PEA Mr 2008			10 000 €	PP
Disponibilités				
Compte courant bancaire joint			10 000 €	PP
Comptes sur livret suite vente immobilier			150 000 €	PP
Livrets A Mme			15 000 €	PP
Livrets A M.			10 000 €	PP
Total de vos actifs	878 0000 €	0 €	1 066 000 €	

(*) Mode de détention des actifs : PP signifie Pleine Propriété, NP Nue-propriété et USF Usufruit.

(1) Contrat multi-supports alimenté par des revenus et par un héritage de sa mère de 50 000 € - clause bénéficiaire usuelle

(2) contrat en unités de comptes en plus value alimenté par un versement unique de 130 000 € issu de la succession de sa mère. Clause mes héritiers

Les revenus du couple sont de 78 400 €, dont 25 000 € de revenus fonciers

Lors d'un précédent entretien, Monsieur Martineau vous a fait part de ses attentes concernant la gestion de votre patrimoine.

En particulier, il souhaite

- **Connaître précisément les conséquences de son décès ou de celui de son conjoint, d'un point de vue civil et fiscal**
- **Recevoir un conseil susceptible de diminuer fortement la fiscalité au décès**
- **Eventuellement anticiper la transmission de la maison de Hossegor, à ses enfants, tout en conservant, si possible la faculté de vendre ce bien et d'utiliser le fruit de la vente afin de s'assurer une rente en cas de dépendance.**

- **Optimiser votre fiscalité**

Déterminer approximativement son niveau de fiscalité IR/ISF et proposez des solutions pour la limiter